

## UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Certificat individuel Décideur en entreprise  
non soumise à agrément Renouvellement

### PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à signer les bons de commande, acheter et appliquer des produits phytopharmaceutiques.

**Pré-requis** : détenir le primo-certificat.

### ORGANISATION

**Durée du stage** : 1 jour (7 heures).

**Participants** : 6 à 12 personnes.

**Modalités pédagogiques** :

exposé oral, travaux dirigés, recherche d'informations, échanges avec les participants, vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

**Moyens pédagogiques** :

ordinateurs, salles équipées en ressources vidéo et multimédia.

**Intervenants** : Marie-Laure BAMAS - Philippe BOULLAY.

**Modalités d'évaluation** :

questionnaire à choix multiple (QCM), Quizz, textes à lire, activités et recherches à réaliser.

**Formalisation à l'issue de la formation** :

formation continue certifiante. Remise d'une attestation individuelle. Le stagiaire pourra alors effectuer sa demande de certificat sur le site "service-public.fr". Remise du document de validation du Certiphyto sur service-public.fr.

**Lieu du stage** :

CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé...) ou en formation ouverte à distance.

**Délai d'accès à la formation** :

selon la date de prise de contact, la programmation des stages et le nombre de places disponibles.

**Nous contacter.**

### OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.
- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.
- Obtenir le renouvellement du certiphyto.

### CONTENU

- 1 : RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE**  
- 2 heures.
- 2 : SANTÉ SÉCURITÉ APPLICATEUR ET ESPACE OUVERT AU PUBLIC**  
- 2 heures.
- 3 : RÉDUCTION DE L'USAGE, MÉTHODES ALTERNATIVES**  
3 heures.

### TARIFS

**Nous consulter.**

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'une formation s'adressant à des professionnels possédant le primo-certificat.

Idéalement, prévoir le renouvellement entre 3 et 6 mois avant la date de fin de validité du certificat en cours.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

[cfppa.rouillon@educagri.fr](mailto:cfppa.rouillon@educagri.fr)

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>

 CFPPA La Germinière

Membre de :

  
Les métiers du vivant, l'esprit GRAND ouvert

  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE